

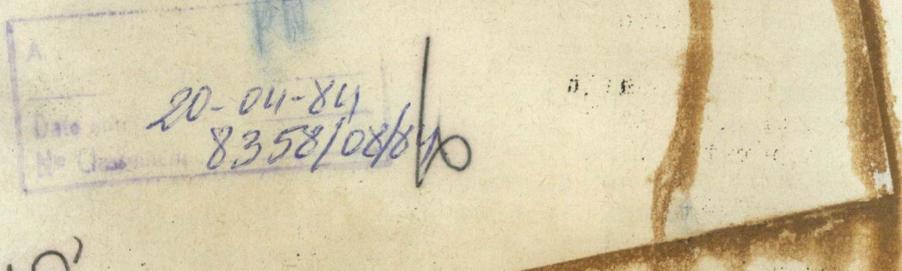
7-6-8

RÉPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73

Kigali, le 20/4/1984.....

N° 0577.../08/84/CAB.

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI



Clodo

Excellence Monsieur le Président,

Dans le cadre de la visite de travail que Vous avez effectuée en République Fédérale d'Allemagne du 25 mars au 3 avril 1984, j'ai l'honneur de Vous faire le point des contacts qui ont eu lieu dans les secteurs de l'Industrie et de l'Artisanat.

Ces contacts se situent à deux niveaux :

- Les séances de travail avec les hommes d'affaires à Mayence et à Hambourg qui ont eu lieu sous Votre Présidence.
- Les entretiens individuels que j'ai eus avec certaines firmes et institutions Allemandes en marge de Votre visite.

Concernant les rencontres avec les hommes d'Affaires, la première réunion s'est tenue à Mayence en date du 30/03/1984 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rhénanie Palatinat.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre de l'Economie et des Transports du Land s'est félicité des résultats atteints dans le cadre de la Coopération entre le Rwanda et la Rhénanie Palatinat notamment dans le domaine de la formation professionnelle et dans celui de l'Artisanat.

Il a souligné que cette coopération devra être renforcée dans un proche avenir par le Développement des échanges commerciaux entre les deux parties.

S'agissant de la formation professionnelle, il a dit qu'au cours de l'année passée (1983), des cadres rwandais ont effectué des stages en Economie et en Administration en Rhénanie Palatinat et que d'autre part deux mécaniciens Rwandais venaient d'y être formés. Il est aussi envisagé d'organiser une formation spécifique pour les agents de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda au cours de l'année 1984.

Pour ce qui est de la coopération entre l'Artisanat Rwandais et le Land de Rhénanie Palatinat, le Ministre a fait remarquer que pendant l'année 1983, la Chambre des Métiers du Land a communiqué au Gouvernement de Rhénanie-Palatinat son intention de soutenir l'Artisanat Rwandais.

Ce soutien, selon lui, devra se matérialiser sous différentes formes notamment :

- l'élaboration d'une politique destinée à soutenir les entreprises existantes;
- la création de nouvelles entreprises artisanales,
- la création au Rwanda d'une Chambres des Métiers;
- l'envoi des équipements de fabrication en matière artisanale

Il a souhaité pour ce faire que les projets concrets artisanaux soient soumis en vue d'explorer les possibilités de coopération.

Dans le secteur du commerce, le Ministre a fait remarquer que la coopération envisagée devra embrasser deux sous secteurs qui sont l'exportation et l'importation.

A ce sujet, il a dit que la liste des produits à exporter et à importer a été déjà arrêtée et communiquée aux différentes Chambres de Commerce et d'Industrie du Land qui doivent prendre de leur côté des dispositions appropriées pour promouvoir les échanges commerciaux.

Prennant à Votre tour la parole, Vous vous êtes également félicité de la coopération active qui existe entre le Rwanda et la République Fédérale d'Allemagne en général et entre le Rwanda et le Land de Rhénanie Palatinat en particulier. Votre discours qui a été considéré par les participants comme document de référence a porté notamment sur les points suivants:

- La situation géo-économique du Rwanda
- Le système Politico-économique basé sur le principe du libéralisme planifié.
- Les priorités d'investissements.
- Les stratégies de développement stratifiées en trois couches à savoir - La stratégie alimentaire (déjà élaborée)
 - La stratégie énergétique (déjà élaborée)
 - Enfin, la stratégie industrielle qui est en voie d'élaboration.
- La présentation des secteurs d'investissements (alimentaire pharmacie, papier, carton, textile; chimique, électrique, électronique, construction, mécanique etc...) dans le domaine de l'Industrie.

Vous avez insisté sur les différentes orientations de cette stratégie industrielle comme par exemple la récupération et la valorisation des déchets, le développement des PME, la mobilisation des ressources locales et l'encouragement des capitaux privés.

En guise d'exemples des moyens institutionnels, administratifs et financiers mis à la disposition des investisseurs par le Gouvernement rwandais pour les aider dans la création et la promotion de leurs investissements vous avez fait remarquer aux participants qu'un département de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat vient d'être créé et que sa structure actuelle a été conçue de façon à pouvoir répondre mieux aux besoins du secteur en pleine mutation.

Par ailleurs vous avez énuméré d'autres institutions à caractère promotionnel à savoir le Bureau National d'Etudes de Projets, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda et la Banque Rwandaise de Développement.

Vous avez insisté sur le fait que l'Etat Rwandais par le biais de son Code des Investissements qui est très libéral offre des avantages diversifiés et des garanties sûres aux investissements réalisés sur son sol de façon à leur offrir un climat propice au travail et partant une rentabilité assurée.

Vous avez rappelé que les infrastructures d'accueil comme par exemple les zones industrielles, l'énergie, l'eau etc... sont assurées par le Gouvernement en vue de faciliter l'implantation des entreprises.

Concernant le marché rwandais qui est souvent considéré comme étroit par les investisseurs potentiels étrangers qui ne connaissent pas suffisamment le pays, vous avez expliqué que le marché n'est pas du tout étroit puisque la population qui dépasse 5 millions d'habitants représente un marché non négligeable sur le plan interne. Sur le plan extérieur, Vous avez décrit la coopération harmonieuse sous régionale entre le Rwanda et les pays voisins immédiats qui fait que les échanges commerciaux se développent de plus en plus.

Pour terminer, Vous avez alors invité les participants aux débats en vue de constater les centres d'intérêts pouvant déboucher aux initiatives concrètes en matière d'investissement industriels au Rwanda.

Les débats ont tourné autour de trois axes qui sont :

- les questions d'ordre général
- les déclarations des participants
- Les questions sur les projets industriels concrets.

S'agissant des questions d'ordre général, il y a lieu de constater que celles-ci se rapportaient particulièrement aux avantages offerts par le Code des Investissements, les tarifs et barrières douaniers, la capacité des marchés intérieur et sous-régional, les transferts des bénéfices etc... Les éclaircissements satisfaisants ont été apportés à ces questions par Vous-même et les Ministres, rwandais présents.

Pour ce qui est des déclarations des participants, cinq interventions ont été notées et émanaient des représentants de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'ingénieurs, de la Banque Publique du Land, de la Caisse d'Epargne et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le premier a déclaré qu'il a déjà visité le Rwanda et que son institution s'intéresse particulièrement au développement de l'artisanat rwandais. Il a souhaité qu'un conseiller soit envoyé au Rwanda pour assister quelques entreprises rwandaises, discuter avec l'administration des domaines prioritaires et l'enveloppe financière pour la réalisation de ces projets et la création d'une Chambre des Métiers. Ce financement pourraient être accordé par le biais des Banques du Land a-t-il dit.

A ce sujet, l'orateur a été remercié pour cette déclaration du fait que cette approche développée concorde avec le point de vue du Gouvernement rwandais en matière artisanale.

Néanmoins, il lui a été expliqué que l'organisation d'une Chambre des Métiers n'est pas immédiate et qu'il faut plutôt commencer par organiser l'artisanat rwandais en créant les sections spécialisées correspondant à chaque métier spécifique (forge, menuiserie etc...). Cela suppose tout d'abord qu'il faut trouver un financement pour les tentreprises existantes et la création de nouvelles.

Pour le moment, l'envoi d'un expert pour fixer les contours du secteur et spécifier l'enveloppe financière utile à la réalisation de ce programme semble donc être la première priorité.

Le représentant de la Chambre d'ingénieurs, devait déclarer quant à lui que son institution est prête à recevoir des stagiaires rwandais (ingénieurs) mais qu'il faut l'orienter en ce qui concerne les organismes rwandais opérant sur les bases commerciales avec lesquels elle pourrait travailler.

Etant donné que l'organisme en question (la Chambre d'Ingénieurs) s'intéresse aux études de projets, aux infrastructures énergétiques et de construction, il a été invité à contacter directement le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie, le Bureau National d'Etudes de Projets, l'ELECTROGAZ et la CEAR en passant de préférence par le canal de notre Ambassade à Bonn.

Pour ce qui est de la Banque Publique du Land, son représentant est intervenu pour dire que cette institution est prête à envisager une coopération avec les Banques Rwandaises et a souhaité à quel niveau ces contacts peuvent être établis.

A cet effet, il lui a été spécifié que le Rwanda dispose d'un réseau bancaire avec lequel la Banque du Land peut développer cette coopération et qu'en matière d'investissements, la banque pourrait nous aider à orienter les projets vers les investisseurs.

Concernant la Chambre de Commerce et d'Industrie, son Président a déclaré que la Chambre était prête à discuter avec les autorités rwandaises les modalités de coopération en matière de formation professionnelle en vue de former les cadres rwandais. Il lui a été répondu que cette proposition vient à propos et que notre jeune Chambre de Commerce se mette en contact avec celle de Rhénanie Palatinat.

De même, le Directeur de la Caisse d'Epargne a fait remarquer que son institution était entrain d'envisager les possibilités de discuter avec le Gouvernement Fédéral pour faire un programme spécial de formation professionnelle en faveur du Rwanda. Il lui a été également répondu que notre Caisse d'Epargne pourra profiter utilement d'une coopération avec celle de Rhénanie Palatinat.

Les questions sur les projets industriels concrets ont porté spécifiquement sur la tannerie, la brasserie et la présentation par moi-même des multiples possibilités d'investissements qui s'offrent actuellement en matière de projets industriels.

Les représentants des brasseries Bitburger a promis d'envoyer un questionnaire détaillé se rapportant au projet "seconde brasserie de Kigali" pour que les réponses pouvant lui permettre d'élaborer un projet d'investissement lui soient données.

L'association des Entreprises de Cordonnerie s'est intéressée quant à elle à la tannerie. Il lui a été spécifié à ce sujet qu'une tannerie existe au Rwanda mais qu'elle est encore à ses débuts. Elle est réalisée sous forme d'établissement mixte mais il lui a été signifié qu'un investisseur qui s'y intéresserait pourrait être intégré en vue du développement de ce secteur.

Le représentant de l'entreprise a spécifié que son entreprise pourrait fabriquer les objets de maroquinerie au Rwanda en vue de les exporter vers l'Allemagne. Il lui a été répondu que les services chargés de la promotion industrielle prendront contact avec lui pour chercher les voies et moyens de réaliser cette idée combien intéressante.

Un participant a aussi posé une question sur les matières premières locales qui seraient utilisées par la Brasserie. La réponse a été qu'au départ la brasserie utilisera du malt importé mais qu'à moyen terme la réalisation d'une malterie est programmée. D'autre part il lui a été dit que d'autres ingrédients tels que le sucre, la semoule de maïs etc., sont disponibles sur place. De même que l'électricité et l'eau ne devraient pas poser aucun problème sur le plan de réalisation de cette entreprise.

A côté de ces questions spécifiques, une liste de projets a été présentée aux participants. Parmi ces projets il y a lieu de mentionner les suivants :

- Projet tourbe
- Passiflore de Marakuja
- Projet papier
- Fabrications des produits dérivés de la Banane
- Projet des produits pharmaceutiques
- Projets électriques
- etc...

A HAMBURG la rencontre a eu lieu lundi le 02/04/1984. Comme ce fut le cas à Mayence, les débats ont été précédés par deux discours, le premier émanant du Vice-Président de la Chambre de Commerce de HAMBURG et le second prononcé par Votre Excellence.

Le Vice-Président de la Chambre de Commerce Vous a d'abord adressé un mot de bienvenue à HAMBURG ainsi qu'à la délégation qui vous accompagnait. Il s'est félicité des relations existantes entre la ville de HAMBURG et le Rwanda surtout en matière commerciale et a fait remarquer que ces rapports qui sont déjà fructueux seront renforcés par ces contacts avec les milieux d'affaires privés pour les intéresser au Rwanda.

Dans Votre discours, Vous avez de votre côté souligné tout d'abord l'importance des contacts du genre pour échanger des vues sur des sujets économiques en général et d'investissements en particulier et avez souhaité que ces échanges de vue puissent conduire aux initiatives des milieux d'affaires privés pour réaliser les projets industriels au Rwanda.

Vous avez par ailleurs passé en revue à l'intention des interlocuteurs les points repris ci-dessous :

- Présentation du Rwanda; géographie, population...
- Les contraintes de développement dont l'enclavement
- Les échanges commerciaux
- Les potentialités énergétiques
- Les options économiques du Rwanda (le libéralisme planifié)
- Les orientations du 3ème Plan de Développement
- La gamme des activités industrielles à développer
- Le rôle des opérateurs économiques du secteur privé dans la Promotion des investissements.
- Les avantages offerts par le Code Rwandais des investissements
- Les services institutionnels rwandais de promotion et de financement
- Le marché rwandais vu dans un contexte national et sous régional.

Vous avez alors souhaité que les hommes d'affaires Hambourgeois s'intéressent à notre pays et leur avez donné des assurances sur le fait que le Gouvernement leur offrira toutes les garanties nécessaires susceptibles de promouvoir les investissements qui seraient réalisés par eux au Rwanda.

.../...

Concernant les débats proprement dits, cinq questions ont été posées sur la coopération avec les voisins, les règles de participation au capital social, la réglementation des prix de vente pour certains produits, la place des cultures d'exportation dans la planification rwandaise à long terme (horison 2000) et la culture du riz au Rwanda.

Pour la coopération avec les voisins, un participant a demandé s'il existe des formules caractéristiques pour un investisseur pour juger de l'importance et de la complémentarité des marchés intérieur et sous-régional. La réponse à ce sujet devait souligner l'importance de la population rwandaise quant à son effectif qui représente un marché non négligeable sur le plan intérieur, marché qui est complété par un marché sous-régional non moins négligeable dans le cadre de la Communauté des Pays des Grands Lacs (CEPGL) qui regroupe le RWANDA, le BURUNDI et le ZAIRE et l'Organisation du Bassin de la Rivière KAGERA qui regroupe outre le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie et Ouganda. Il a été expliqué que ces entités sous-régionales au niveau de l'Afrique ont été recommandées par le Plan d'Action de Lagos et que c'est dans ce cadre que ces Organismes ont été créés en vue de promouvoir entre autres choses les échanges commerciaux entre les pays membres. Les explications détaillées sur les différentes communautés sous-régionales dont le Rwanda est membre ont par ailleurs été données aux participants.

S'agissant des règles de participation au capital social, il a été souligné qu'il n'y a pas d'obligation en ce qui concerne la structure du capital social et qu'il s'agit par là d'une question d'entente entre l'investisseur et le Gouvernement. L'Etat n'intervient que dans des cas vraiment spécifiques notamment au cas où il existe une collusion entre l'intérêt public et l'intérêt individuel ou quand il doit jouer un rôle de catalyseur pour suppléer à l'insuffisance ou à l'absence des initiatives privées.

Concernant la réglementation des prix de vente pour certains produits commerciaux et industriels, ici aussi, il a été dit que la fixation des prix résulte également du principe du libéralisme planifié. Il a été fait référence à la loi de 1967 et-il leur a été indiqué que cette loi en vigueur n'oblige pas l'Etat à intervenir pour la fixation des prix en dehors des cas spéciaux comme par exemple le cas de collusion entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif. Il a été aussi insisté sur le fait que ce qui est valable pour le commerce en général l'est pour l'industrie en ce qui concerne la fixation des prix. Il n'y a donc pas de discrimination entre le commerce et l'industrie en cette matière.

Quant à la place des cultures d'exportation dans la planification à long terme (Horizon 2000) il a été expliqué que cette planification à long terme n'est qu'une réflexion qui est encore à ses débuts surtout que cela exige un réseau de collecte d'information dont le Rwanda ne dispose pas encore et que la planification suivie jusqu'ici par le Rwanda s'inscrit dans le cadre d'un moyen terme et le pays en est à son 3ème plan depuis son indépendance en 1962.

La réflexion à long terme est donc une tentative pour guider les investisseurs.

Revenant sur la question des cultures d'exportation, la réponse y apportée devait insister sur le fait que ces produits occupent aujourd'hui une faible superficie des terres cultivables et que cette superficie ne doit pas être augmentée car les terres deviennent rares au Rwanda. Cette contrainte exige donc qu'on joue sur l'amélioration des rendements en utilisant des engrais appropriés plutôt que d'augmenter la superficie des terres occupées par ces cultures.

.../...

Par ailleurs les informations sur les orientations du 3ème plan en matière industrielle ont été données notamment en rapport avec :

- La valorisation des ressources locales
- La production des biens de consommation des masses
- La substitution aux importations.

Enfin la dernière question posée par l'entreprise "MANFRED SAAR" concerne l'importance de la Riziculture au Rwanda. Cette entreprise s'intéresse à la fourniture d'équipement de décor-tiquage du riz plutôt qu'à l'investissement proprement dit. Elle est déjà en contact avec certains pays africains tels que le Zaïre, le NIGERIA et le SENEGAL. La capacité des équipements fabriqués par cette entreprise peut intéresser les petites entreprises de trai-tement du riz.

Concernant l'importance des rizicultures au Rwanda, il lui a été expliqué que la culture du riz existe depuis plus de dix ans au Rwanda mais qu'on importe encore une partie des besoins compte tenu du fait que les entreprises locales ne parviennent pas encore à satisfaire le marché local. Il lui a été ainsi expliqué que l'élargissement des périmètres est prévu en vue de couvrir toute la capacité d'absorption du marché national.

Quant aux entretiens que j'ai eus avec certaines firmes et institutions allemandes, ils ont eu lieu ici et là en marge de la visite que Votre Excellence a effectuée en R.F.A.

1. A la DEG il a été question d'examiner le bilan de coopération entre cette institution et le Rwanda.

Les points concrets discutés ont porté principalement sur la Brasserie et les autres projets industriels que je lui avais présentés en 1982 en vue de rechercher des promoteurs allemands qui pourraient s'y intéresser.

S'agissant de la Brasserie, la DEG continue de recom-mander que la firme Brauhasse fasse le projet à cause de son sérieux, son expérience et son savoir faire. Elle a fait cependant remarquer que certains problèmes empêchent encore aujourd'hui cette firme à s'engager définitivement dans la réalisation de la brasserie. Parmi ces problèmes, la DEG a fait mention de la concurrence avec Heineeken et le prix de revient de la bière qui semble très élevé par rapport au prix actuel pratiqué par la Brasserie existante. A ce sujet, j'ai fait remarquer à mes interlocuteurs qu'il s'agit par là d'un faux problèmes puisque la firme Brauhaase n'est pas une filiale de Heineeken et que le projet doit être discuté entre l'Etat Rwandais et Brauhaase indépendamment de la Heineeken d'une part et que Brauhaase a déjà des brasseries là où Heineeken est déjà engagée d'autre part, ce qui signifie que le cas du Rwanda (où Brauhaase concurrencerait Heineeken) ne serait donc pas le premier du genre.

Pour ce qui est des prix, j'ai insisté sur le fait que ce cas serait résolu dans le cadre des avantages octroyés par l'Admi-nistration et que la question ne devrait pas l'empêcher de réaliser son projet d'investissement. J'ai ainsi invité la DEG à user de son influence sur Brauhaase pour que cette dernière puisse se prononcer définitivement sur cette possibilité d'investissement.

Une étude de marché de la bière au Rwanda initiale-ment envoyée à l'Ambassade du Rwanda à Bonn à l'intention de Brauhaase a donc été déposée à la DEG qui a promis de l'envoyer à Brauhaase le plus tôt possible pour l'élaboration d'une étude technico-économique.

J'aurais cependant préféré discuter le problème directement avec le responsable de la firme Brauhaase mais son absence à Hambourg (il était allé en Chine) ne m'a pas permis de le faire. Pour ce qui est des autres projets, la DEG a fait des contacts avec les différentes firmes allemandes et un seul projet à savoir la production des panneaux de bambous semble retenir l'attention de la société inter-Bison. Cependant des informations suffisantes sur le marché et la disponibilité des matières premières au Rwanda lui manquent jusqu'ici pour pouvoir proposer officiellement au Gouvernement rwandais son intérêt de réaliser le projet.

J'ai indiqué à ce sujet qu'un consultant de l'ONUDI en la personne de MARENZI est en mission au Rwanda pour élaborer une étude de marché et sur les matières premières dans le cadre de ce projet et que des informations y relatives seront transmises incessamment à la firme Inter-Bison. Ainsi, la poursuite du dialogue dépendra en définitive des conclusions de ces études et sera en élaboration.

La situation des autres projets qui ont été soumis se présente brièvement comme suit :

- Engrais azotés.

Aucune entreprise allemande n'a été favorable au projet.

- Complexe de carbure de calcium

Aucune entreprise n'a été favorable

- Aliments enrichis en protéines.

La DEG ne s'est pas encore informée sur l'existence des entreprises allemandes susceptibles de réaliser ce projet. Les démarches seront faites prochainement.

- Produits laitiers

Ce projet ne semble pas être indiqué pour les investisseurs allemands.

- Minoterie

Les entreprises sont seulement intéressées pour la fourniture des équipements mais pas pour investir.

- Coquéfaction de la Tourbe

La DEG n'a pas pu trouver un investisseur mais il a été indiqué que ce projet pourrait être discuté avec la GTZ qui dispose d'un fonds spécial pour la Promotion des Projets énergétiques.

Passiflore de Marakuja

Aucune entreprise n'a été intéressée jusqu'ici par ce projet.

Coopération entre DEG et le Rwanda

La DEG souhaiterait envoyer un expert au Rwanda pour étudier les projets sur place mais il lui manque un fonds pour pouvoir le financer. Un seul pays en Afrique " le Kenya " dispose d'un expert de la DEG mais les restrictions budgétaires ne permettent pas qu'on étende l'expérience dans d'autres pays.

Cependant nous avons constaté qu'il y a lieu de discuter cette question avec le Ministère Fédéral de la Coopération pour voir dans quelle mesure celui-ci pourrait mettre à la disposition de la DEG un fonds spécifique pour la Promotion des Projets industriels. L'Expert serait envoyé tous les deux ans par exemple pour une durée de 2 à 3 mois pour étudier sur place des projets pouvant intéresser les investisseurs allemands.

Il a été enfin demandé à la DEG de préparer un concept de coopération à soumettre au Gouvernement Rwandais en vue de favoriser un niveau normal de coopération avec le Rwanda. La DEG a accepté ce principe et a promis d'étudier les possibilités d'envoyer un expert en mission à Kigali qui devra discuter avec l'Administration un avant projet de ce concept et préparer à cette fin la visite du Directeur de la DEG qui se rendrait au Rwanda pour les formalités de présentation du concept au Gouvernement et sa mise en exécution. Une requête au Ministère Fédéral de la Coopération devrait être faite via notre Ambassade à Bonn pour demander cet expert.

2. En compagnie du Ministre à la Présidence de la République, j'ai visité lundi le 02/03/1984 à 15H00 la firme de café de Hambourg Bernard Rothfos.

Elle effectue les opérations de nettoyage et de stockage du café avant la torréfaction.

Il y a lieu de constater aussi que la maison Bernard Rothfos est le deuxième client en République Fédérale d'Allemagne pour le Café du Rwanda. Rothfos aimerait importer directement le café rwandais sans passer par un intermédiaire.

3. Avec le Docteur Krämer de l'Afrika-Verein, il a été question d'examiner les possibilités d'organiser une visite au Rwanda pour les hommes d'affaires allemands pour mieux connaître le Pays. Mon interlocuteur a été favorable à cette proposition mais la seule possibilité qui s'offre pour justifier l'importance d'un tel déplacement c'est de combiner le voyage avec un autre pays mieux connu par les milieux d'affaires allemands comme par exemple le Kenya. Ce principe a été accepté et les modalités d'organisation de ce voyage vont être examinées par l'Afrika-Verein.

4. Le Président de la Chambre des Métiers de Rhénanie-Palatinat sollicite l'envoi d'autres objets artisanaux après que ceux qui avaient été envoyés pour une exposition mobile à travers la Rhénanie Palatinat ont été finalement vendus avec beaucoup de bénéfices. Le produit de la vente est transféré par l'entremise de l'Ambassade du Rwanda à Bonn.

5. Monsieur DIETER AROLT, Directeur Commercial de INTER-BISON installée à SPRINGE a exprimé ses appréhensions quant à l'utilisation du bambou pour la fabrication des panneaux agglomérés à cause de ses parois durs, sa société reste néanmoins disposée à rechercher des partenaires financiers qui pourraient l'épauler pour le financement du projet si le Gouvernement rwandais lui fait parvenir l'étude de faisabilité que prépare l'expert de l'ONUDI.

6. - Le Professeur Karl Erich Gall, Directeur de la Société WAKUTI, société qui a déjà fait les études pour les adductions d'eau dans les villes de Kigali et Butare, a exprimé la disponibilité de sa société à créer une filiale au Rwanda.

7. Le propriétaire d'Uni-café, Monsieur COMMENTZ, a exprimé une fois de plus le désir d'importer directement le café du Rwanda en achetant la quantité traitée par ETIRU. Pour ce faire, il suffirait que cette entreprise rwandaise, par une inscription complémentaire sur son Registre de Commerce, soit autorisée à exporter le café.

8. Monsieur GUNTER WENDRICH, représentant de la société hambourgeoise UNICONSULT voulait savoir si le Ministère des Transports et Communications est toujours intéressé à une préétude que la société effectuerait gratuitement en vue de la création d'une société de transport maritime. UNICONSULT participerait également au capital social en cas de réalisation du projet.

9. Pour ce qui est de la création d'une deuxième brasserie au Rwanda, quatre groupes allemands sont maintenant en lice à savoir BRAUHAASE, HOBUM, BITBURGER PILS, et un brasseur privé soutenu par la Société KLOCKNER HUMBOLT. Les offres sont attendues pour le mois de mai en vue d'une comparaison.

10. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rhénanie Palatinat voudrait avoir la liste des entreprises industrielles existantes au Rwanda pour chercher une possibilité de contribuer à la solution des problèmes qu'elles rencontrent actuellement.

X X
X X X

Les séances de travail que Votre Excellence a tenues avec les hommes d'affaires allemands ont eu un écho fort remarquable qui a été transmis au public par les différents organes de presse en Allemagne. Déjà certains investisseurs allemands arrivent au Rwanda en se référant à Votre visite.

En vue d'obtenir une efficacité encore plus grande à l'occasion de telles rencontres, une concertation devrait précéder ces séances de travail pour y inviter toutes les sociétés et tous les organismes publics et privés qui entretiennent déjà des relations avec le Rwanda par le biais des différents Ministères et services gouvernementaux.

A titre d'exemple les entreprises précitées ainsi que d'autres qui sont en relation avec le Ministère chargé de l'Industrie ou même avec d'autres Ministères techniques n'ont pas été invitées à ces séances, de même que les documents d'information n'ont pas été distribués aux participants.

Par ailleurs un suivi des missions effectuées antérieurement en République Fédérale d'Allemagne par certains membres du Gouvernement aurait permis de mobiliser un nombre encore plus grand d'industriels, d'agences de voyages de représentants de la presse et de représentants d'institutions publiques et privées concernées par la coopération avec les pays en développement.

Enfin en vue d'accélérer la mise sur pied des mécanismes de coopération dans les secteurs de l'Industrie et de l'Artisanat, je propose que le contenu des notes ci-jointes soit porté à la connaissance du Gouvernement fédéral de la République Fédérale d'Allemagne.

En outre, il faudrait que les services concernés par les contacts amorcés puissent réagir rapidement aux suggestions de nos partenaires allemands.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT,
Mathieu KIRIRA.



Copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général du M.R.N.D. KIGALI
- Monsieur le Ministre (TOUS)
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda à Bonn.

Requête du Gouvernement Rwandais au Gouvernement de la
République Fédérale d'Allemagne en vue d'une coopération
dans le secteur industriel.

Justification:

Au cours de la période 1982-1990, le développement industriel du Rwanda est appelé à jouer un rôle déterminant dans la croissance économique.

Une première orientation du développement industriel vise la création progressive d'une base solide pour un processus d'industrialisation auto-entretenu aux niveaux national et sous-régional par la recherche d'une intégration sectorielle.

Actuellement plus de cent projets ont été identifiés dans plusieurs secteurs (agro-industrie, énergie, textiles, mécaniques, chimiques etc) mais les études technico-économiques préliminaires sont à élaborer dans la plupart des cas pour pouvoir convaincre les promoteurs potentiels éventuels de la rentabilité de ces projets.

Il existe une Direction de la Promotion Industrielle au sein du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat chargée d'élaborer les études mais ses capacités sont très limitées comparativement aux demandes qui lui parviennent des investisseurs tant nationaux qu'étrangers.

Une équipe des experts de l'ONUDI opère au sein de cette Direction mais les restrictions budgétaires du PNUD ont conduit à réduire le nombre des experts, ce qui a contribué à la diminution des capacités en matière de préparation, d'analyse et d'évaluation des dossiers d'investissements.

Afin de maintenir l'équilibre entre la demande des promoteurs et la capacité des services techniques à élaborer les dossiers d'investissements, le gouvernement rwandais souhaite renforcer l'équipe des experts par l'acquisition d'un nouveau expert spécialisé en investissements industriels.

Cet expert pourrait être issu de la coopération bilatérale entre le Rwanda et la R.F.A. en vue de promouvoir les investissements allemands au Rwanda.

Objectifs immédiats en matière industrielle

- Création de 30.000 à 35.000 emplois industriels dans les secteurs actuellement identifiés.
- Réalisation des investissements dans les projets industriels actuellement identifiés.
- Promotion des entrepreneurs industriels étrangers et nationaux.
- Encouragement et développement des industries produisant des biens de consommation de masse en mettant l'accent sur la valorisation

les matières premières locales.

- Promouvoir une coopération industrielle entre le Rwanda et les pays africains d'une part et entre celui-ci et les autres pays de la planète d'autre part.

Cette coopération suppose une intervention dynamique dans deux domaines suivants :

- Coopération au niveau des études de pré-investissements et d'investissements.
- Inciter les investisseurs étrangers à investir dans des Projets industriels rwandais.

En ce qui concerne les relations bilatérales entre la E.F.A. et la République rwandaise qui sont spécialement matérialisées, pour ce qui est du développement industriel, par la coopération avec la DEG et la KFW, le gouvernement rwandais souhaite qu'elles soient renforcées par la mise à sa disposition d'un expert industriel pour épauler les services nationaux.

La question ayant été discutée entre le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et les responsables de la DEG lors de la visite du 26/03/1984, il semble que ces derniers sont prêts à accorder cet expert à condition qu'il soit pris en charge par une autre source de financement.

Coopération souhaitée.

- Mise à la disposition du Rwanda par le gouvernement allemand d'un expert en investissements industriels pour identifier les projets susceptibles d'intéresser ces investisseurs.
- Outre l'identification de ces projets l'expert participerait à l'élaboration des études technico-économiques et des études de marché pour les Projets identifiés.
- L'expert serait accordé par la DEG et pris en charge par le biais de l'aide bilatérale.
- L'expert resterait dans le pays pour une période de deux ans renouvelables.
- L'expert devra enfin servir d'antenne entre le Rwanda et les Promoteurs allemands soucieux d'investir au Rwanda.

12301



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is scattered across the page and is mostly unreadable due to fading and the quality of the scan.

Requête du Gouvernement rwandais au Gouvernement de la République
Fédérale d'Allemagne en vue de la Promotion de l'Artisanat et des
Petites et Moyennes Entreprises.

En vue d'utiliser rationnellement et rapidement le montant de 1,5 millions de DM mis à la disposition du Rwanda par le Gouvernement fédéral de la R.F.A en vue de promouvoir l'Artisanat et les P M E au Rwanda, il y aurait lieu de présenter un dossier contenant notamment les idées suivantes:

Le développement rapide de la production artisanale au Rwanda nécessite l'étude de toutes les possibilités de créer de nouvelles unités et de développer des unités existantes en vue de mobiliser les ressources existantes à cet effet.

Pour atteindre cet objectif, le Rwanda a besoin d'un expert spécialisé en matière artisanale et de petites et moyennes entreprises pour élaborer un programme spécial en vue de répondre aux besoins du secteur notamment dans le domaine du financement, de la formation et de l'encadrement.

En effet, la jeune Direction Générale de l'Artisanat et de petites et moyennes entreprises qui vient d'être créée au sein du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat par Arrêté Présidentiel n° 173/06 du 23 février 1984 ne saurait répondre efficacement aux attributions lui assignées que si les dispositions appropriées sont prises pour se fixer un programme adéquat susceptible d'activer la croissance économique de ce secteur.

Parmi ces dispositions, l'acquisition d'un expert paraît la plus urgente pour évaluer sur place le nombre d'experts qu'il faudrait à cette Direction Générale compte tenu des objectifs à atteindre d'une part et déterminer l'enveloppe financière nécessaire à la mise en oeuvre des activités ci-après pouvant constituer une ébauche du programme initial:

- Orientation des activités d'entreprises artisanales et des PME en fonction des besoins du marché et des priorités du Plan National de Développement: Cela suppose une création des sections correspondantes aux divers domaines de l'Artisanat (Forge, menuiserie, maçonnerie etc...)

- Elaboration d'une étude de marché d'écoulement des produits et organisation de la commercialisation.

- Etant donné que tout effort visant à accélérer la transformation du système économique et social doit s'accompagner d'un programme spécifique de formation de cadres locaux, l'expert sera appelé à élaborer un programme visant à assurer la formation aux artisans.

Il serait souhaitable que cette formation soit principalement axée sur la gestion commerciale et financière sur la production ainsi que sur les techniques de production: proprement dites.

A cet effet, les arrangements peuvent être conclus entre la RFA et le Rwanda afin que les artisans rwandais soient formés ou recyclés dans les entreprises artisanales allemandes. Ces accords devraient prévoir la formation des formateurs artisanaux et de spécialistes et si nécessaire, la création au Rwanda des établissements de formation ou l'amélioration de ce qui existe déjà.

- Elaboration d'une étude de fourniture d'équipement suivant les différents secteurs et sous secteurs de l'Artisanat rwandais.

- Faire une étude sur les matières premières locales et étrangères pouvant être utilisées par l'artisanat.

- Création d'un service de contrôle de qualité et de standardisation des produits artisanaux : à cet égard il importe de recenser les inventions et les innovations locales et d'étudier les conditions propices à leur promotion ainsi que les arrangements et les méthodes qui seraient utilisés pour l'importation de technologie et les incidences de ces importations sur la production locale.

- Etude de programmation d'implantation des unités artisanales ainsi que l'amélioration de celles existantes.

- Création d'un atelier général de maintenance en vue d'assurer régulièrement les mécanismes d'entretien et de réparation des équipements de production.

- Elaboration d'un programme de regroupement des artisans en coopératives.

- Elaboration d'un programme d'assistance à l'artisanat.

- Diffusion des techniques de fabriques artisanales et Mise au point des Prototypes de production.

- Etude de prix des produits artisanaux dans le pays et sur les marchés extérieurs.

- Programme de redressement des unités artisanales en difficultés et diagnostic périodique de ces mêmes unités.

- Création d'un fonds d'aide à l'Artisanat.

Ce fonds est nécessaire pour faire des études des projets artisanaux, faire des essais de production et éventuellement venir en aide des unités en difficultés. Il devra donc couvrir à la fois l'aspect "investissement" et l'aspect "fonctionnement" (Fonds de roulement).

Ce programma permettra au secteur productif artisanal d'accéder plus facilement aux matières premières dont il a besoin grâce à une organisation adéquate des mécanismes d'approvisionnement et un appui logistique dans les domaines technique et de la gestion.

L'Etat devra en outre aider les entreprises individuelles les plus dynamiques qui veulent se transformer en sociétés en vue d'aborder le secteur moderne. C'est à ce titre qu'il a été créé un Fonds spécial de garantie pour ouvrir l'accès au crédit pour les entreprises qui ne présentent pas la surface financière habituellement exigée par les banques commerciales.

Dans le deuxième temps, l'expert devra préparer la création d'une chambre des métiers qui serait appelée à encadrer les artisans rwandais.

L'amélioration des structures actuelles de production et de commercialisation dans le secteur artisanal reste l'objectif primordial du gouvernement rwandais en vue d'encourager les métiers nationaux à atteindre un niveau d'auto-suffisance surtout en matière de financement.

Ainsi, cette action ne pourrait être accomplie que si les programmes survisés sont élaborés à temps, car ils constituent le point de départ pour le développement de l'artisanat national.

En tant qu'expert, il y a lieu de recommander dans un premier temps Monsieur ~~REINHARD~~ BRAUN qui vient d'effectuer à l'Université de Berlin une étude remarquable sur la "Promotion de l'Artisanat et de la Petite Industrie au Rwanda" en attirant l'attention sur les possibilités d'une coopération avec la Rhenanie - Palatinat.-